

# **COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS**

Tél **04 72 76 01 05** 

sportive@lyon-rhone.fff.fr

#### Réunion du 14 mai 2018

Président: Bernard COURRIER.

**Membres**: Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Lakhdar TOUATI, Marcel WITTMANN.

Contacts téléphoniques: Bernard COURRIER 06 78 73 69 47



# MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUB**S entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

**Zone rouge**: à compter du lundi 14 mai 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 18, 19 et 20 mai 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

**Zone orange**: nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 14 mai 2018 à 16 h jusqu'au lundi 21 mai 2018 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 25, 26 et 27 mai 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte: vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 01, 02 et 03 juin



#### **DERNIERES DIVISIONS CHAMPIONNAT JEUNES**

Les barrages organisés au niveau des dernières divisions de jeunes se dérouleront le week-end des 9 et 10 juin.



### **COUPE DE FRANCE**

Les engagements en Coupe de France édition 2018/2019 sont ouverts. La date limite des engagements est fixée au 15 juin 2018. Les Clubs disputant les Championnats nationaux et régionaux Seniors sont automatiquement inscrits. Les Clubs de District doivent valider leur engagement via Footclubs **avant le 15 juin 2018**.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la Ligue Auvergne Rhône Alpes.



## <u>ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS</u>

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Eclairage homologué: ST JEAN SPORT: stade municipal de St-Jean La Bussière



### **DECISION COMMISSION SPORTIVE**

Suite à application de l'article 6.03 des règlements sportifs, la commission sportive prend la décision suivante :

Match séniors D4 poule D n°19360500 CHAZAY – NEUVILLE

Match perdu aux deux équipes 0 point (score 0 - 0).

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours



# **FOOT LYON RHÔNE**

#### **PV 387 DU JEUDI 17 MAI 2018**

à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.



## **FORFAIT GENERAL**

Séniors – D4 – ple D – CHAMPAGNE SPORT forfait général U17 – D4 – ple F – FC COLOMBIER SATOLAS forfait général U15 – D2 – ple A – CHASSE forfait général



# **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité. Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

#### - Feuilles de matchs manquantes :

Vétérans Ple A 51694.2 du 27/04/2018 - Dardilly - Andeolais

Vétérans Ple C 56254.2 du 27/04/2018 - Rillieux - L O S C

Vétérans Ple C 56256.2 du 27/04/2018 - ST Foy - Chaponost

Vétérans Ple G 56518.2 du 27/04/2018 – Rhone Sud – Chandieu/Heyrieux

U15 D4 Ple B 58017.2 du 28/04/2018 - US Vaulx - Montchat

U15 D4 Ple F 58128.2 du 28/04/2018 - Verpilliere - Corbas

U15 D4 Ple K 58268.2 du 28/04/2018 - Gerland - Rive Droite

Futsal D1 53202.2 du 29/04/2018 - Moulin a Vent - Limonest

Futsal D1 53203.2 du 29/04/2018 - Drina - Montchat

Futsal D3 Ple A 53338.2 du 29/04/2018 - St Fons - Rilleux

Futsal D3 Ple A 53336.2 du 02/05/2018 - As Villeurbanne - Mornant

Futsal D3 Ple B 53403.2 du 28/04/2018 - Oullins - Nouvelle Génération 2

Futsal D4 Ple C 61738.2 du 28/04/2018 - Oullins - SLD

Futsal D4 Ple C 61739.2 du 03/05/2018 - Uga - GFC Lyon

Coupe du Rhone U17 62582.1 du 01/05/2018 - Gleize - Minguettes

#### - Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Séniors D4 Ple D 51018.2 du 15/04/2018 – Franc Lyonnais – Arnas Vétérans Ple F 56419.2 du 13/04/2018 – Couzon – Franc Lyonnais U17 D4 Ple A 57753.2 du 15/04/2018 – Franc Lyonnais – Liergues

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1

Futsal D1 53194.2 du 08/04/2018 – Drina – Foot Salle Vaulx Futsal D4 Ple B Groupe A 61750.2 du 11/04/2018 – AS Villeurbanne – Vaulx en Velin

- **2**ème rappel Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article **22.1** des réglements **généraux :** Vétérans Ple E 56359.2 du 30/03/2018 Jons Chaponnay
- En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District .avant le 22/05/2018 à 14 heures. Est concernée l'équipe recevante ci-dessous

Vétérans Ple E 56374.2 du 23/03/2018 - Jons- US VJ



### **DERNIERE DIVISION SENIORS D5**

Montées en fin de championnat : En Séniors : En fin de saison 2017-2018, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E





## **DERNIERES DIVISIONS JEUNES**

Les barrages organisés au niveau des dernières divisions de jeunes se dérouleront le week-end des 9 et 10 juin.

## 2017-2018 Montées en fin de 2ème phase de championnat :

	Jeunes : dernières divisions			
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes
U19	D3	les 3 premiers de chacune des 2 poules de niveau 1	les 4èmes des 2 ples de niveau 1 contre les 1ers et 2èmes de la poule de niveau 2	8
U17	D4	les 2 premiers de chacune des 4 poules de niveau 1	les 3èmes des 4 ples de niveau 1 contre les 1ers des 4 ples de niveau 2	12
U15	D4	Les 7 premiers de chacune des 7 poules de niveau 1	Les 5 meilleurs deuxièmes de niveau 1 contre les 5 meilleurs premiers de niveau 2 (sur 7 poules)	12

**NB**: une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.

Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club situé en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.

Pour les barrages, les équipes de niveau 2 sont recevantes.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :

- par application du fair-play pour les U19 D3.
- par application des lettres tirées au sort en U17 D4 et en U15 D4 puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E



# **HOMOLOGATION DE TOURNOI**

552780 S. C. BIGARREAUX - U11 U13 le 18/05/18

516533 C. LYON OUEST S.C. - U11 U13 le 20/05/18

550008 CHASSIEU DECINES F.C. - U13F U18F le 19/05/18 U8 U9 le 20/05/18

550941 U.S. BEAUJOLAIS VAUXONNE - U13 le 19/05/18 U11 le 20/05/18

520061 O. ST GENIS LAVAL – U11 U13 le 19/05/18 U7 U9 le 20/05/18 U12 le 19 et 20/05/18

513175 A. BESSENAY C. – SENIORS le 02/06/18

526565 DOMTAC FC – U10 U11 le 09/06/18 U12 U13 le 10/06/18

525335 AM.S. TOUSSIEU - LOISIRS VETERANS le 09/06/18 U9 U11 le 16/06/18

515453 A.S. ECULLY F. - U11 le 16/06/18 U13 le 23/06/18

550077 F.C. RIVE DROITE - U9 U11 le 23/06/18

523598 CHAMPAGNE SPORT FOOTBALL – U11 le 09/06/18

549484 US MILLERY VOURLES - U11F le 09/06/18

523647 ELAN SPORTIF DE GLEIZE - U8 U9 le 16/06/18 U10 U11 le 17/06/18

504446 ES LIERGUES – U15 le 23/06/18

504228 FC DES DEUX FONTAINES - U11 le 19/05/18

546317 FC CHAPONNAY MARENNES – U14 U15 le 19 et 20/05/18

505605 FC LYON – U13F U15F U18F SENIORSF le 19 et 20/05/18

517782 FC ST ROMAIN DE POPEY - U11 le 10/06/18